



Room document FR
Orig.

Solvabilité II: point sur les travaux en cours (novembre 2002)

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: +32-2-299.11.11
Bureau: C 107 01/050. Téléphone: ligne directe +32-2-295.50.34. Télécopieur: +32-2-299.30.75

http://europa.eu.int/comm/internal_market/
E-mail: Henri-Olivier.Fliche@cec.eu.int

Le projet Solvabilité II a pour objet de réviser l'ensemble du régime prudentiel applicable à l'assurance. Le but poursuivi est d'établir un système de solvabilité qui soit plus sensible aux risques encourus par les sociétés d'assurance et qui permettent ainsi aux contrôleurs de protéger le plus efficacement possible, et selon des principes communs, les intérêts des assurés. Le système doit également être conçu pour éviter les risques de distorsion de concurrence.

L'organisation des travaux date de mai 2001 : le projet a été scindé en deux phases. La première, qui devrait s'achever à la fin de l'année ou début 2003, doit aboutir à une décision sur la forme générale du système de solvabilité. La deuxième, plus technique, sera consacrée à la mise au point des règles détaillées qui viendront s'inscrire dans ce plan d'ensemble. Cette organisation en deux phases apparaît adaptée au processus de réglementation envisagé (processus « Lamfalussy ») : à la fin de la première phase, un projet de proposition de directive, définissant l'architecture générale du système de solvabilité, pourrait être discuté (tandis qu'en parallèle serait menée l'étude des dispositions plus techniques de la deuxième phase).

La présente note fait brièvement le point sur les travaux déjà effectués et sur les prochaines étapes du projet.

1. TRAVAUX EFFECTUES A CE JOUR : LA PREMIERE PHASE PRESQUE TERMINEE

1.1. Les travaux du sous-comité

Durant l'année écoulée, le sous-comité s'est réuni cinq fois. A ces réunions, peut être ajoutée la conférence organisée par KPMG lors de la publication de son rapport.

La première phase peut être synthétisée ainsi, si l'on adopte l'ordre chronologique des sujets abordés :

19 décembre 2001 : discussion sur le projet de Bâle et son intérêt pour le projet Solvabilité II, discussion sur les systèmes de type RBC existant aux Etats-Unis, au Canada et en Australie ;

23 janvier 2002 : présentation du rapport d'étape KPMG ;

29 avril 2002 : présentations d'Etats-membres sur des règles ou des pratiques de contrôle spécifiques, ainsi que sur les projets de réforme en cours ;

24 et 25 juin 2002 : conférence organisée par KPMG à l'occasion de la publication de son rapport ;

28 juin 2002 : discussion sur les modèles internes des entreprises ou des groupes d'assurance ; discussion sur les liens entre comptabilité financière et « comptabilité prudentielle » ;

22 octobre 2002 : discussion sur les contributions de certains Etats-membres ; discussion des rapports des groupes de travail vie et non-vie ; point sur les groupes de travail de la Conférence ; discussion sur les projets en cours au niveau international (AICA, AAI), présentation de l'approche « Lamfalussy » en matière de réglementation des services financiers.

En principe, la réunion du 22 octobre marque la dernière des réunions consacrées à des thèmes spécifiques. Le sous-comité devrait maintenant aborder le débat général sur la forme du système.

1.2. Les autres groupes de travail

1.2.1. Les groupes de travail du Sous-comité

Dans le cadre du projet Solvabilité II, avaient été mis en place deux groupes de travail composés d'experts d'Etats-membres et d'un représentant du Groupe Consultatif des Actuaires.

Ces groupes étaient chargés de débroussailler des sujets techniques particulièrement importants : les provisions techniques non-vie pour l'un des groupes, les provisions d'assurance vie et la gestion actif-passif pour le second. L'objectif de ces groupes était de rendre leurs conclusions à temps pour que le sous-comité puisse tenir compte des problématiques mises en évidence pour son débat de synthèse sur la forme du système de solvabilité.

Les groupes de travail se sont réunis respectivement 5 et 6 fois entre septembre 2001 et septembre 2002. Ils ont effectué un travail de collecte et de comparaison d'informations (pratiques de marché, méthodes actuarielles, données statistiques), ont confronté les différentes pratiques de contrôle et ont cherché à indiquer les pistes de réflexion et d'amélioration de la réglementation qui leur semblait les plus prometteuses.

Les rapports de ces groupes ont été discutés lors de la réunion du sous-comité du 22 octobre 2002.

1.2.2. Les groupes de travail de la Conférence

La Conférence des autorités de contrôle a accompagné la première phase du projet Solvabilité II en mettant sur pied un groupe ad hoc (ci-après dénommé « groupe de travail de Londres »). Ce groupe de travail s'est chargé d'étudier les cas récents de faillites et de quasi-faillites de sociétés d'assurance et a fait un inventaire des outils réglementaires, de détection, de prévention ou d'intervention dont disposent les différentes autorités de contrôle. Cette mise en commun, au niveau européen, de l'analyse de problèmes réels et de solutions concrètes devrait aboutir à la formulation d'un grand nombre de recommandations.

Le groupe de Londres a réuni la quasi-totalité des autorités de contrôle de l'Union Européenne et de l'EEE ; il s'est réuni 8 fois entre juillet 2001 et septembre 2002. Un projet de rapport a été présenté à la Conférence, et adopté, lors de sa réunion de novembre à Copenhague. Le sous-comité Solvabilité a été régulièrement informé des progrès de ce groupe, notamment lors de sa dernière réunion.

Plus récemment, un deuxième groupe de travail a été mis en place par la Conférence (« groupe de Madrid ») : ce groupe est chargé d'élaborer des principes sur le contrôle interne des entreprises d'assurance.

2. PROCHAINES ETAPES : UNE DECISION SUR LA FORME DU SYSTEME DE SOLVABILITE

Compte tenu de l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus, les services de la Commission pensent qu'il est possible d'aborder le débat sur la forme générale du système de solvabilité.

Pour cela, les services de la Commission envisagent les étapes suivantes :

- § 17 décembre 2002 : journée consacrée aux différents acteurs du marché (compagnies d'assurance, actuaires, consultants) : il paraît en effet important d'entendre les opinions de ces différents acteurs avant de prendre une décision sur la forme du système, qui conditionnera la suite du projet ;
- § fin janvier : discussion du sous-comité sur la base d'une note des services de la Commission qui synthétisera les leçons tirées de la première phase des travaux et proposera plusieurs options possibles pour la suite du projet ;
- § en fonction des résultats de cette réunion, les services de la Commission essaieront de préciser leur proposition pour la suite du projet et évoqueront l'organisation des travaux de la deuxième phase ; pour cela, une deuxième réunion du sous-comité, au moins, sera nécessaire ;
- § l'objectif des services de la Commission est qu'un débat d'orientation puisse se tenir lors des sessions de printemps et d'été du Comité des Assurances.